

Cent soixante-septième session

167 EX/10
PARIS, le 7 août 2003
Original français

Point 3.6.1 de l'ordre du jour provisoire

JERUSALEM ET LA MISE EN OEUVRE DE LA DECISION 166 EX/3.4.1

RESUME

Le Directeur général soumet le présent document conformément à la résolution 30 C/28 de la Conférence générale, ainsi qu'aux décisions du Conseil exécutif relatives à la sauvegarde du patrimoine culturel de Jérusalem et, notamment, aux dispositions de la décision 166 EX/3.4.1.

1. Par sa décision 166 EX/3.4.1, le Conseil exécutif a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 167e session ayant "constaté que malgré les efforts louables et constants déployés par le Directeur général pour la mise en oeuvre des résolutions multiples de la Conférence générale ainsi que des décisions du Conseil exécutif concernant la sauvegarde de Jérusalem", ces mêmes décisions et résolutions n'ont pas pu être mises en oeuvre. Le Conseil exécutif a également réaffirmé l'ensemble de ses décisions antérieures en la matière et invité le Directeur général à poursuivre ses efforts pour obtenir leur application.
2. En application de la résolution 30 C/28 de la Conférence générale et de la décision 159 EX/3.4.1 du Conseil exécutif, le Directeur général a confié une mission à Jérusalem au professeur Oleg Grabar, spécialiste en histoire de l'art et en architecture islamique de l'Université Princeton (Etats-Unis d'Amérique), et lui a demandé qu'il "établisser un rapport sur les besoins de la vieille ville et de ses abords en matière de protection de l'environnement et du patrimoine culturel".
3. En application des décisions du Conseil exécutif à ses 160e, 161e, 162e, 164e, 165e et 166e sessions, le Directeur général a poursuivi ses efforts en vue de la réalisation de la mission du professeur Oleg Grabar à Jérusalem. Au moment de la rédaction du présent document, cette mission, de nature technique et professionnelle, n'a pas eu lieu, bien qu'un échange de correspondance entre le Secrétariat de l'UNESCO et les autorités israéliennes ait permis d'établir que si ces dernières étaient disposées à envisager cette initiative, elles ne pouvaient pas lui donner suite pour le moment. Les récents développements dans la région permettent d'espérer que des progrès pourront être réalisés à cet égard.